



Le 1er juin 2021

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES Samedi 18 juin 2022 de 10h00 à 17h30

9h00 Accueil et appel des délégués de clubs et vérification des mandats

10h00Validation du quorum + test des zapettes de vote

10h10.....Allocution de bienvenue des personnalités locales

10h25.....Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 juin 2021

10h30.....Adoption du Rapport moral du Président

10h40.....Rapport moral du Bureau directeur

1. Rapport moral de la Secrétaire Générale
2. Rapport du pôle de Performance Sociale et des offres de pratiques
3. Rapport du Projet de Performance Fédéral
4. Rapport service formation (ITFE)
5. Rapport service communication-commercialisation
6. Rapport service juridique et réglementation

11h15 Rapports des Commissions

1. Commission d'Organisation des Compétitions
2. Commission Territoriale Médicale
3. Commission Territoriale d'Arbitrage
4. Commission Territoriale de Discipline
5. Commission des Litiges et Réclamations

11h45 Service Financier

- 1. Rapport de Gestion (présentation du bilan et compte de résultats 2021)**
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
 - Affectation du résultat de l'exercice 2021 sur le fonds associatif
 - Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- 2. Présentation et adoption du Budget prévisionnel 2022 et des tarifs**

12h20.....Informations de l'Institut de Formation et de l'Emploi

12h30 Récompenses : le Pôle Espoir masculins – Champions de France

12h45.....Repas

14h15.....Reprise AG et tests zapettes

14h15 Récompenses (suite)

14h45 Présentation des évolutions des projets

Commission Statuts et Réglementation

- Vœux des clubs
 - Vœu 1 «Équipes en convention et développement »
 - Vœu 2 « PPF FEMININ AURA »
- Résolution 1 : Ayants-droits M 18 ans Masc. et M 17 Fem - Championnat de France
- Résolution 2 : Demande du Club de Maurs à participer aux compétitions de la ligue Occitanie
- Projet CMCD 2022/2023

Commission Territoriale d'Arbitrage

- Modification du Règlement de la CTA 2022/2023
- Projet de remboursement des indemnités et frais de déplacement
- Présentation du Projet de Performance Fédéral Arbitrage

Commission d'Organisation des Compétitions

- Résolution 1 : Accessions Relégations à l'interface N3F / PNF
- Résolution 2 : Poule supplémentaire en Honneur Masculin et modifications des accessions et relégations induites
- Résolution 3 : Suppression de l'obligation d'Officiel Table de Marque visiteur en Prénationale Féminine
- Résolution 4 : Challenge -16M Division non reconduit
- Résolution 5 : Ajustement de la règle des brûlages en lien avec la modification fédérale

17h00 : Information : la nouvelle loi sur le Sport et la prévention des violences dans le sport

17h15 : Allocutions de fin

17h30 : fin de l'AG